

C-209

First Session, Thirty-fifth Parliament,
42 Elizabeth II, 1994

THE HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-209

An Act to provide for full employment in Canada

First reading, February 2, 1994

Ms. McLAUGHLIN

C-209

Première session, trente-cinquième législature,
42 Elizabeth II, 1994

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-209

Loi visant le plein emploi au Canada

Première lecture le 2 février 1994

MME McLAUGHLIN

THE HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-209

PROJET DE LOI C-209

An Act to provide for full employment in
Canada

Loi visant le plein emploi au Canada

Preamble

WHEREAS ALL FEDERAL ECONOMIC AND
MONETARY POLICY HAS AN IMPACT ON
EMPLOYMENT;

AND WHEREAS CHRONIC HIGH
UNEMPLOYMENT REPRESENTS AN UNACCEPTABLE
WASTE OF BOTH HUMAN AND ECONOMIC CAPITAL;

AND WHEREAS FULL EMPLOYMENT SHOULD BE
THE PRIMARY ECONOMIC GOAL OF THE FEDERAL
GOVERNMENT;

NOW, THEREFORE, HER MAJESTY, BY AND
WITH THE ADVICE AND CONSENT OF THE SENATE
AND THE HOUSE OF COMMONS OF CANADA,
ENACTS AS FOLLOWS:

Considérant :

que la politique économique et monétaire
fédérale dans sa totalité a des répercussions
sur l'emploi;

qu'un fort taux de chômage chronique
représente un gaspillage inacceptable de
ressources économiques et humaines;

que le plein emploi devrait constituer le
premier objectif économique du
gouvernement fédéral,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement
du Sénat et de la Chambre des communes du
Canada, édicte :

Préambule

SHORT TITLE

TITRE ABRÉGÉ

Short Title

1. This Act may be cited as the *Full
Employment Act*.

1. *Loi sur le plein emploi.*

Titre abrégé

INTERPRETATION

DÉFINITIONS

Definitions

2. In this Act

2. Les définitions qui suivent s'appliquent
à la présente loi.

Définitions

“full employment” « plein emploi »	“full employment” means continuing employment in Canada at a level defined by the Canada Employment and Immigration Advisory Council established pursuant to the <i>Canada Employment and Immigration Advisory Council Act</i> that takes into account the number of Canadians entering or leaving the work force or moving from job to job;	« année » La période de douze mois commençant à la mise en route du plan visé à l’article 7 ou à un jour anniversaire de sa mise en route.	« année » “year”
“Minister” « ministre »	“Minister” means the Minister of Human Resources Development;	« ministre » Le ministre du Perfectionnement des ressources humaines.	« ministre » “Minister”
“year” « année »	“year” means the twelve-month period starting at the commencement of the plan mentioned in section 7, or any anniversary thereof.	« plein emploi » Maintien de l’emploi au Canada à un niveau défini par le Conseil consultatif canadien de l’emploi et de l’immigration constitué en application de la <i>Loi sur le Conseil consultatif canadien de l’emploi et de l’immigration</i> qui tient compte du nombre de Canadiens qui viennent s’ajouter à la main-d’oeuvre ou la quittent ou changent d’emplois.	« plein emploi » “full employment”

FULL EMPLOYMENT POLICY

POLITIQUE DE PLEIN EMPLOI

Policy of Government

3. It is hereby declared to be the policy of the Government of Canada to

3. La politique du gouvernement fédéral en matière d’emploi consiste :

Déclaration

(a) give priority to the undertaking of sufficient measures to achieve full employment in Canada; and

a) à donner priorité à la mise en oeuvre de mesures suffisantes pour réaliser le plein emploi au Canada;

(b) establish programs that ensure that employment opportunities are available to all adult Canadians who seek work.

b) à instituer des programmes assurant une possibilité d’emploi à tous les Canadiens adultes qui veulent travailler.

FULL EMPLOYMENT PLAN

PLAN DE PLEIN EMPLOI

Tabling of draft plan

4. (1) The Minister shall, within ninety days after the coming into force of this Act, lay or cause to be laid before both Houses of Parliament a draft plan to fulfil the policy described in section 3.

4. (1) Dans les quatre-vingt-dix jours suivant l’entrée en vigueur de la présente loi, le ministre dépose ou fait déposer devant les deux chambres du Parlement un plan préliminaire de réalisation de la politique prévue à l’article 3.

Dépôt du plan préliminaire

Draft plan

(2) The draft plan shall include an estimate of the number of jobs expected to be created in Canada as a result of the plan and a timetable for its implementation and for the achievement of full employment.

(2) Le plan préliminaire comporte une estimation du nombre d’emplois dont sa réalisation entraînera la création ainsi que le calendrier de sa mise en oeuvre et de la réalisation du plein emploi.

Plan préliminaire

Strategies to be considered

5. The draft plan shall include consideration of the following strategies:

5. Le plan préliminaire prend en compte notamment les stratégies suivantes :

Stratégies à envisager

(a) an expanded national infrastructure program that would include improvements to the present passenger rail system in Canada, a national information network utilizing central data banks and co-operative housing;

(b) an environmental awareness program that would promote the goal of sustainable development through new environmental technologies, sewage treatment facilities and energy efficiency programs;

(c) a review of existing trade policy including the termination of the Canada—United States Free Trade Agreement and the North American Free Trade Agreement, the development of a value-added export economy to broaden resource-based exports, diversification of trade to lessen our reliance on American trade, the protection of workers, consumers and the environment, the development of sectoral agreements and a renewed commitment to the General Agreement on Tariffs and Trade;

(d) an investment policy that includes the right to review and regulate foreign investment in Canada, a national investment fund that operates at arms-length from the government and an elimination of corporations' rights to deduct interest expenses from taxable income;

a) un programme national élargi d'équipements collectifs portant notamment sur l'amélioration du réseau actuel de transport ferroviaire de voyageurs, sur un réseau national d'information utilisant des banques de données centrales et sur le logement coopératif;

b) un programme de sensibilisation à l'environnement ayant pour objet de promouvoir la recherche du développement durable au moyen de nouvelles technologies environnementales, d'installations d'épuration des eaux usées et de programmes d'économie d'énergie;

c) un examen de la politique commerciale portant notamment sur la résiliation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et l'Accord de libre-échange nord-américain, sur le développement d'une économie d'exportation à valeur ajoutée pour compléter les exportations de produits de l'industrie primaire, sur la diversification du commerce extérieur pour réduire la dépendance canadienne du commerce avec les États-Unis, sur la protection des travailleurs, des consommateurs et de l'environnement, sur l'élaboration d'accords sectoriels et sur un appui renouvelé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce;

d) une politique des investissements prévoyant notamment le droit d'examiner et de réglementer les investissements étrangers au Canada, un fonds national d'investissement exploité sans lien de dépendance avec le gouvernement et la suppression du droit des sociétés de déduire les frais d'intérêt de leur revenu imposable;

(e) a research and development policy that includes improvements to technology transfer, a requirement that foreign-owned corporations locate research and development activities within Canada and the augmentation of government funding for research and development to a level comparable with Japan and Germany;

(f) a comprehensive training policy that includes funding to promote the training of employed workers, the development of sectoral training boards and the retraining of workers under threat of lay-off before the lay-off occurs;

(g) a national policy on education that includes a national council on education which would examine all issues relevant to education, stabilized funding for post secondary education, measures to ease the transition from school to work such as an improved apprenticeship system and career information in the higher grades and improved literacy programs;

(h) immediate measures to address youth unemployment that include the establishment of a national youth service to give young people useful employment and life experience;

e) une politique de recherche et développement prévoyant notamment l'amélioration des transferts technologiques, l'obligation pour les sociétés appartenant à des étrangers d'exercer des activités de recherche et développement au Canada et le relèvement du subventionnement gouvernemental des opérations de recherche et développement jusqu'à un niveau comparable à celui du Japon et de l'Allemagne;

f) une politique globale de la formation prévoyant notamment un moyen de financement tel qu'un régime de prélèvements et subventions pour promouvoir la formation des travailleurs qui ont un emploi, le développement d'organismes de formation sectorielle et le recyclage des travailleurs menacés de licenciement;

g) une politique nationale de l'éducation prévoyant notamment un conseil national de l'éducation qui examinerait toute les questions intéressant l'éducation, la stabilisation du subventionnement de l'enseignement postsecondaire, des mesures visant à faciliter le passage de l'école au marché du travail, telles que l'amélioration du système d'apprentissage et l'information sur les carrières dans les classes avancées et l'amélioration des programmes d'alphabétisation;

h) des mesures immédiates visant le chômage des jeunes, y compris l'institution d'un service national des jeunes destiné à donner aux jeunes gens un emploi utile et l'expérience de la vie;

(i) initiatives to facilitate community development including the settlement of aboriginal land claims so that aboriginal people may develop their own communities on the basis of self-government, a community bond program to assist rural community development, the local control of resources through a consultation process, a community reserve fund to assist in the diversification of local resource-based economies, extension services such as management skills, promotion, education and research for co-operative and community development and an investment program for community development initiatives;

(j) measures to assist resource-based industries such as farming, fishing, forestry and mining that would include the incorporation of both local control and sustainable development;

(k) a thorough review of the existing tax system that would include viable alternatives to the Goods and Services Tax, a review of tax loopholes, the elimination of the lifetime capital gains tax exemption, a reasonable tax on private trusts, the strengthening of tax enforcement, the taxing of corporate relocation outside of Canada, the establishment of tax measures to ensure that wealthy Canadians and profitable corporations pay a proportionate share of tax and taxes that would discourage behaviour that harms the environment;

(l) strengthened support to existing social programs such as health care and the creation of new social programs such as a national child care program;

i) des initiatives visant à faciliter le développement communautaire, et notamment le règlement des revendications territoriales des autochtones afin que ceux-ci puissent développer leurs collectivités dans le cadre de l'autonomie gouvernementale, un programme d'émission d'obligations communautaires pour aider au développement des collectivités rurales, l'accroissement du contrôle local des ressources au moyen d'un processus de consultation, l'établissement d'un fonds de réserve communautaire pour aider à la diversification des économies locales axées sur les ressources, des services de prolongement de l'enseignement portant notamment sur les aptitudes de gestion, la promotion, l'éducation et la recherche axée sur le développement coopératif et communautaire et un programme d'investissement pour les initiatives de développement communautaire;

j) des mesures d'aide aux industries primaires telles que l'agriculture, les pêches, la sylviculture et l'exploitation minière, dans lesquelles seraient incorporés un contrôle local et le développement durable;

k) un examen exhaustif du système fiscal existant qui engloberait les solutions de rechange viables à la taxe sur les produits et services, l'examen des échappatoires fiscales, la suppression de l'exemption à vie relative aux gains en capital, un impôt raisonnable sur les fiducies privées, le renforcement de l'application des mesures fiscales, l'imposition des déménagements de sociétés vers l'étranger, l'institution de mesures fiscales visant à garantir que les Canadiens fortunés et les sociétés rentables paient une part proportionnée des impôts et l'établissement d'impôts qui décourageraient les comportements nocifs pour l'environnement;

l) un appui accru aux programmes sociaux existants tels que les programmes de soins de santé et la création de programmes sociaux tels qu'un programme national de garderies;

(m) comprehensive adjustment measures for workers such as the establishment of a mandatory job vacancy registry and job matching system through Canada Employment Centres and the establishment of adjustment committees for employees in positions where significant lay-offs are anticipated, to facilitate counselling, retraining and employment services for workers who are or may be laid off;

(n) measures to create a co-determinant work environment including the participation of workers and businesses as partners in the workplace and the facilitation of employee ownership if appropriate;

(o) protection of worker entitlements such as respect for seniority, pensions and other worker benefits and amendments to regulations under the *Unemployment Insurance Act* to remove provisions that classify severance pay and pensions as earnings;

(p) the strengthening of provisions of the *Employment Equity Act* so that women, visible minorities, aboriginal people and the disabled achieve representative and equitable participation in the labour market;

(q) measures that would encourage a truly consensual discourse between government, business and labour leading to the implementation of co-operative, long range economic planning;

(r) examination of the impact of all federal fiscal policies on employment, including the mandate of the Bank of Canada;

(s) consideration of a review process for all government programs which have an impact on employment, to ensure full employment;

m) des mesures globales d'adaptation à l'intention des travailleurs, telles que l'établissement d'un registre obligatoire des emplois vacants et d'un système d'appariement des emplois dans tous les Centres d'emploi du Canada et l'établissement de comités d'adaptation à l'intention des employés occupant des postes où d'importants licenciements sont prévus, pour faciliter l'orientation, le recyclage et les services de placement pour les travailleurs licenciés ou susceptibles de l'être;

n) des mesures visant à créer un milieu de travail où les travailleurs participent à la prise de décisions, y compris un partenariat des travailleurs et des entreprises dans le milieu de travail et, s'il y a lieu, des mesures pour faciliter l'accès des employés à la propriété;

o) la protection des droits des travailleurs tels que le respect de l'ancienneté, les pensions et les autres avantages des travailleurs et la modification des règlements d'application de la *Loi sur l'assurance-chômage* pour supprimer les dispositions qui y classent parmi les gains, les indemnités de départ et les pensions;

p) le renforcement des dispositions de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* de façon que les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées arrivent à une participation au marché du travail représentative et équitable;

q) des mesures qui encourageraient l'établissement, entre le gouvernement, les affaires et les travailleurs, d'un discours vraiment consensuel conduisant à la mise en oeuvre d'une planification économique à long terme établie en coopération;

r) l'examen des répercussions sur l'emploi des divers éléments de la politique fiscale fédérale, y compris le mandat de la Banque du Canada;

s) l'étude d'un éventuel processus d'examen de tous les programmes gouvernementaux qui ont des répercussions sur l'emploi, dans le but d'assurer le plein emploi;

(t) consideration of the establishment of a department of full employment that would include a mandate to achieve full employment;

(u) a series of conferences of First Ministers to discuss jurisdictional considerations regarding proposals concerning full employment; and

(v) any other measures which may be deemed viable to the goal of promoting full employment.

t) l'étude de l'institution éventuelle d'un ministère du plein emploi ayant notamment pour mandat de réaliser le plein emploi;

u) une série de conférences des premiers ministres pour la discussion des questions de compétence mises en cause par les propositions relatives au plein emploi;

v) toute autre mesure jugée viable se rapportant à la promotion du plein emploi.

COMMITTEE REVIEW

6. The draft plan shall be referred to a standing committee of the House of Commons for consideration and report to the House in accordance with the Order of Reference the House gives to the committee.

EXAMEN PAR UN COMITÉ

6. Le plan préliminaire est renvoyé à un comité permanent de la Chambre des communes, pour examen et rapport à la Chambre conformément au mandat conféré par celle-ci à ce comité.

Draft Plan referred to standing committee

Examen du plan préliminaire par un comité permanent

PLAN FOR IMPLEMENTATION

7. The Minister shall, in completing and implementing the plan to fulfil the policies described in section 3, take into consideration any report and recommendations made by the Committee pursuant to section 6 and shall lay or cause to be laid before both Houses of Parliament the plan for implementation and a response to the report and recommendations of the Committee within ninety days of the date when the Committee tables the report.

PLAN DE MISE EN OEUVRE

7. Pour la finalisation et la mise en oeuvre du plan de réalisation de la politique prévue à l'article 3, le ministre tient compte du rapport et des recommandations du comité prévus à l'article 6 et il dépose ou fait déposer devant chaque chambre du Parlement, dans les quatre-vingt-dix jours suivant le dépôt du rapport du comité, le plan de mise en oeuvre et sa réponse au rapport et aux recommandations du comité.

Preparation of plan for implementation

Préparation du plan de mise en oeuvre

8. Nothing in this Act shall be construed to limit or delay the Minister or the government in the implementation of any measure that the Minister or the government believes will increase employment for Canadians.

8. La présente loi n'a pas pour effet de limiter ou de retarder la mise en oeuvre, par le ministre ou par le gouvernement, des mesures que le ministre ou le gouvernement croit de nature à accroître les emplois pour les Canadiens.

No delay to be implied

Aucun délai n'est sous-entendu

ANNUAL REVIEW

Ministerial
review

9. (1) Within six months of the end of the first and every subsequent year of the operation of the plan to achieve full employment, the Minister shall carry out a review of the year's programs, the number of jobs created, the impact on national revenues and expenditures and the degree of achievement of the targets set in the plan, and prepare a report outlining any adjustments to the plan that will be made to achieve full employment within the time limits contained in the plan.

Report to
Parliament

(2) The Minister shall lay the report prepared pursuant to subsection (1) before both Houses of Parliament on any of the first fifteen days the House sits following its completion.

EXAMEN ANNUEL

Examen
ministériel

9. (1) Dans les six mois suivant la fin de la première année d'application du plan visant à atteindre le plein emploi et de chaque année d'application qui suit, le ministre procède à l'examen des programmes de l'année, du nombre d'emplois créés, des répercussions sur les revenus et dépenses à l'échelle nationale et du degré de réalisation des objectifs énoncés dans le plan et il établit un rapport énonçant, le cas échéant, les adaptations qui seront apportées au plan pour atteindre le plein emploi dans les délais prévus par ce dernier.

Rapport au
Parlement

(2) Le ministre dépose le rapport visé au paragraphe (1) devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant son achèvement.

EXPLANATORY NOTE

This bill requires the Minister to prepare a draft plan for the achievement of full employment in Canada and lay it before Parliament. The draft plan would then be reviewed by a standing committee of the House of Commons. The Minister would consider the report and recommendations of the committee in the preparation of a final plan.

The plan would be reviewed annually against the targets for achieving full employment, and a report on any adjustments necessary to meet the targets of the plan would be prepared within six months of the end of the year and laid before Parliament.

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi fait obligation au ministre d'établir un plan préliminaire de réalisation du plein emploi au Canada et de le déposer devant le Parlement. Ce plan préliminaire sera ensuite examiné par un comité permanent de la Chambre des communes. Le ministre tiendra compte de ce rapport et des recommandations du comité pour l'établissement d'un plan définitif.

Le plan fera l'objet d'un examen annuel axé sur les objectifs établis pour la réalisation du plein emploi et un rapport sur les adaptations nécessaires pour atteindre les objectifs du plan sera établi dans les six mois suivant la fin de l'année et déposé devant le Parlement.